

**Protocole clients** établi suite au décret 2020-1310 du 29 10 2020 mis à jour le 02 mai 2021 à partir des recommandations de la FFCK\* et du SNPGCK\*

**Ces mesures ont été élaborées pour vous permettre la pratique en toute sérénité de l'activité.,**

L'activité canoë kayak et Paddle est ouverte à toute personne sachant nager sans contre-indications sportives et ne présentant, à sa connaissance, aucun symptôme susceptible d'être identifié comme le COVID- 19.

Les groupes seront au maximum de 10 personnes, (6 jusqu' au 19 mai 2021) nous pouvons en accueillir plusieurs distancés.

Pensez à vous munir vous-même d'un **masque** et d'un sachet congélation avec zip pour le ranger lors de l'activité sur l'eau. Pour plus de sécurité, munissez-vous aussi de votre propre stylo pour signer le contrat et du **gel hydro alcoolique**. N'oubliez pas de **prévoir un sac poubelle** et de ramener vos déchets.

**Les règles de distanciation de 1 m seront obligatoires et appliquées tout au long de l'activité. Marquage au sol et sens de circulation à respecter, lors de la prise du matériel en libre-service et au retour.**

Du gel hydro alcoolique sera disponible à l'accueil et dans les bus.

1. Vous serez accueillis à la base « Canoe Roquebrun » par une personne avec masque ou une visière de protection qui vous garera et vous indiquera la marche à suivre.
2. **Accueil paiement** Une seule personne par guichet signera le contrat de location pour tous, merci d'anticiper la collecte du paiement. espèces, chèque vacances et (CB à partir juin).  
Le groupe au complet, équipé de masques, peut, alors, se diriger vers la zone d'équipement.
3. **Prise de matériel** En libre-service gilets pagaies bidons sous l'œil bienveillant d'un membre de notre équipe. Puis retour au véhicule pour se changer, préparer son bidon et attendre l'appel de son groupe pour la navette.
4. **Transport** Le masque est obligatoire. Consignes FFCK :« Respect des distanciations entre les pratiquants individuels et entre différents groupes constitués. Pas de limite de remplissage pour un même groupe constitué. Dans tous les cas, application de la distanciation physique avec le chauffeur et le personnel encadrant ».
5. **La mise à l'eau** Après le rituel des conseils de navigation et de sécurité par un membre de notre équipe, durant lequel les groupes constitués respecteront la distance de 2 m entre eux, vous prendrez votre embarcation en libre-service avec les conseils de l'initiateur.
6. **Retour du matériel et désinfection** : Chaque personne gardera son matériel gilet, pagaie etc et se dirigera en respectant **le sens de circulation** vers **la zone de désinfection**. Elle le déposera elle-même dans les bacs de désinfection et sur les râteliers à pagaies. La désinfection des bus, textile et plastique se fait par vaporisation Elispray A norme EN 14476 virucide ou en bain par Bacterless. Pour les pagaies, un roulement de 72h à l'air, entre deux utilisations, est respecté. cf protocole FFCK.  
En vous remerciant de votre compréhension et de votre fidélité. Bonne balade à tous !

En annexe les protocoles de :

\*FFCK : Fédération Française de Canoe Kayak possédant la délégation de service public pour la gestion du canoë kayak en France.

\*SNPGCK : Syndicat Nationale Professionnel des guides de Canoe Kayak.